

PREFET DU VAL DE MARNE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

relative au projet de géothermie porté par le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) au Kremlin-Bicêtre (94)

Le SIPPEREC a présenté une demande conjointe d'autorisation de recherche de gîte géothermique sur les communes du Kremlin-Bicêtre, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Villejuif et Vitry-sur-Seine (94), et des 13^e et 14^e arrondissements de Paris, et d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Kremlin-Bicêtre.

La demande présentée relève des rubriques 1.1.1.0 [D], 5.1.1.0 [A] et 5.1.2.0 [A] de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités et des rubriques 2921-1-a [E], 2910-A-2 [DC] et 1185-2-a [DC] la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

L'arrêté inter-préfectoral n° 2026/ 4066 du 12/10/2026 prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'ensemble de la demande, **du 13/11/2026 à 9 h au 14/12/2026 à 18 h**, soit 32 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne, 21-29 avenue du Général de Gaulle 94038 Créteil cedex – 01 49 56 60 00. Monsieur Claude POUHEY et madame Sylvie COMBEAU sa suppléante, exerceront la fonction de commissaire enquêteur. Ils se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, aux adresses, dates et horaires suivants :

mairie du Kremlin-Bicêtre (94270), place Jean Jaurès : les 13/11/2026 de 9 h à 12 h, 25/11/2026 de 15 h à 18 h, 05/12/2026 de 9 h à 12 h et 14/12/2026 de 15 h à 18 h ;

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- dans les mairies du Kremlin-Bicêtre, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Villejuif et Vitry-sur-Seine (94), Paris 13^e et Paris 14^e, aux jours et heures d'ouverture habituelle des services ;
- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables>
- sur le site internet créé à cet effet : <https://www.registre-numerique.fr/gite-geothermique-dogger-minier-kremlin-bicetre>
- sur rendez-vous à la préfecture du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) au 3^e étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. La prise de rendez-vous s'effectue par courriel : pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr
- toute information relative au dossier pourra être demandée au représentant du porteur de projet: monsieur Nicolas LEROUX, ingénieur chaleur renouvelable au SIPPEREC : courriel : nleroux@sipperec.fr ; tél : +33 6 24 69 01 25

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, dans les mairies du Kremlin-Bicêtre, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Villejuif et Vitry-sur-Seine (94), et des 13^e et 14^e arrondissements de Paris, aux jours et heures d'ouverture habituelle des services et au siège de l'enquête ;
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/gite-geothermique-dogger-minier-kremlin-bicetre>
- par courriel à l'adresse suivante : gite-geothermique-dogger-minier-kremlin-bicetre@mail.registre-numerique.fr
- par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de monsieur Claude POUHEY, le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Préfecture du Val-de-Marne - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique - 21-29 avenue du Général de Gaulle – 94038 Créteil cedex.

À l'expiration de la consultation, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses observations et de ses avis motivés, au préfet du Val-de-Marne et au président du tribunal administratif de Melun. Ils seront rendus publics sur le site internet dédié à la consultation ainsi que sur les sites internet des services de l'État dans le département du Val-de-Marne et de Paris, région d'Île-de-France, pendant une durée d'un an. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Val-de-Marne et le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris prendront, par arrêté inter-préfectoral, une décision d'autorisation ou de refus de la demande d'autorisation de recherche et d'autorisation environnementale de travaux miniers présentée par le SIPPEREC